



RIFSEEP ATTENTION : DANGER !



Le RIFSEEP, c'est le nouveau système de primes qui va remplacer pratiquement toutes les autres, pour tous les titulaires et les stagiaires. Le détail de ce nouveau régime est détaillé dans un [diaporama CGT](#).

Il est composé de deux parties :

- ★ Une indemnité de base, l'IFSE, calculée en fonction du métier de l'agent, sans considération de son grade.
- ★ Un complément, le CIA, qui n'est rien de moins qu'une prime au mérite.

Le Département du Var a prévu de mettre en œuvre l'IFSE dès le **1^{er} juillet 2021**, le CIA devrait être déployé au 1^{er} janvier 2022. (passage en CTP en avril avant délibération de l'assemblée départementale en mai)

Une première rencontre avec l'employeur a eu lieu, sans document de travail, sans réponses concrètes à nos demandes. La CGT a **de sérieuses inquiétudes** quant au projet départemental tant sur la méthode que sur le contenu :



Attention danger ! Aucune information sur les conditions de mise en place : Ce qui déterminera le montant de votre prime, c'est la "case" dans laquelle on vous mettra ; c'est-à-dire le groupe et le sous-groupe. A l'heure actuelle, l'employeur a décidé de ne pas dévoiler ses intentions. Et une fois que vous serez "classé", pas de retour en arrière... Donc c'est bien maintenant qu'il faut agir !



Attention danger ! La garantie que le montant de votre prime ne baissera pas est valable... pour un an seulement. Ensuite, elle pourra baisser, sans recours possible.



Attention danger ! A partir du 8^{ème} jour d'arrêt maladie sur l'année, l'IFSE sera diminuée de 40 % : qui sont ceux qui risquent le plus d'être malades ? Ceux dont les métiers sont les plus difficiles en général ; alors croisez les doigts, nous vous souhaitons de ne pas être malades, ni d'attraper un virus ...



Attention danger ! Aucune indication n'est donnée ni sur le montant du CIA, ni sur ses modalités de calcul.

La CGT n'accorde pas de confiance aveugle à la collectivité et sera à vos côtés !

Ne vous laissez pas bernier !!!

La CGT exige des réponses concrètes et sera vigilante à défendre vos droits.

La CGT vous informera par mail tout au long du processus mais aussi passant dans les services, en organisant des réunions d'informations syndicales, pour vous expliquer, les enjeux, les risques, les dernières infos données par l'Administration et les moyens d'agir pour défendre notre salaire... et vous faire passer de nouveaux documents d'information.

Soyez attentifs, c'est de votre salaire dont il s'agit !